

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET 2025

Assas Hotels est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises, et à ce titre, souhaite soutenir le tissu local du territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

A l'occasion d'un événement caritatif qui aura lieu le 24 avril prochain, nous lançons un appel à projet dont l'objectif est de donner de la visibilité et de soutenir financièrement un projet local.

1. Éligibilité

Cet appel à projet est ouvert à toute personne morale agissant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Il est limité à une seule participation par organisation.

- Le projet financé correspond à une action concrète, mesurable et pérenne.
- Le projet est planifié dans le temps.
- Les porteurs de projets valorisent leurs actions par une communication sur le suivi et les résultats de leur projet (photos, vidéo, rapport ou compte-rendu d'activité, conférences...).

2. Projets non éligibles

- Les projets portés par une structure commerciale ou à but lucratif
- Les initiatives à caractère individuel
- Les projets sont mis en œuvre sur des communes situées hors territoire CCVCMB

3. Composition et envoi du dossier de candidature

Le dossier est à adresser par email à rse@assas-am.com au plus tard le 21 mars 2025 avec les éléments suivants :

- Formulaire d'appel à projet complété
- Si vous êtes une association : la déclaration de publication de l'association au Journal Officiel, ou votre inscription au répertoire national des associations (RNA)
- Comptes annuels du dernier exercice clôturé
- Budget prévisionnel de l'année en cours
- Votre logo
- Un RIB
- Tout autre document que vous jugerez nécessaire permettant de mieux vous connaître (rapport d'activité, liens, articles, photos, vidéos...)

4. Modalité de sélection des projets

Le jury d'évaluation des projets sera composé de salariés Assas Hotels. Il se donne le droit d'inviter des personnes extérieures qualifiées pour y participer. Les membres des structures candidates ne peuvent en aucun cas faire partie du jury.

Le jury d'évaluation n'aura pas à motiver ses décisions vis-à-vis des candidats.

5. Financement des projets en cas de sélection

La contribution financière d'Assas Hotels portera sur un montant de 1000 € par projet, 500€ seront alloués au prix « coup de cœur » du public. La somme sera versée en une fois sur le compte de chaque structure par virement.

6. Confidentialité

Les informations transmises par les candidats dans le cadre de l'appel à projet sont confidentielles, le jury d'évaluation s'engage à ne pas divulguer les données personnelles exposées dans les projets.

7. Renonciation à des recours

Chaque candidat souhaitant concourir devra respecter tous les points du présent règlement. En cas de non-respect, les organisateurs se réservent le droit d'annuler leur candidature. Le candidat s'engage à ne pas intenter de recours concernant les conditions d'organisation de l'appel à projets, les résultats et les décisions du jury d'évaluation. Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler l'appel à projet sans que leur responsabilité ne soit engagée et ce sans aucune indemnisation. Ils se réservent le droit de ne pas distribuer la totalité de l'appel à projet (3500€).

Les candidats s'interdiront d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

8. Contact RSE

Des questions ? N'hésitez pas à nous joindre à l'adresse suivante : rse@assas-am.com ou au 07 69 65 67 90.